

Accessibilité

Pour se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005, modifiée par l'ordonnance du 25 septembre 2014, la commune de Pierrelaye s'engage par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) à mettre en conformité ses établissements recevant du public (ERP) et ses installations ouvertes au public (IOP).

La mairie cherche ainsi à améliorer le confort des citoyens : âgés, avec poussettes, qu'ils aient un handicap moteur, auditif, visuel, mental, psychique, ou cognitif...

Elle a réalisé en 2012 une étude d'accessibilité de la voirie aux personnes à mobilité réduite (PMR) et une étude d'accessibilité aux bâtiments municipaux accueillant du public, pour s'engager en 2013 sur un programme d'accessibilité en trois ans.

La mise en place d'un réseau de déplacement pour PMR

Après avoir établi un diagnostic des principaux pôles d'attractions (Mairie, commerces, écoles, transports...), un plan du réseau primaire de déplacement pour handicapés a été dressé. Ce plan reprend l'ensemble des itinéraires susceptibles de relier les pôles entre eux : on parle alors de cheminements de liaison, qui se doivent d'être continus, sans rupture ni entrave.

L'étude d'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées détaille les évolutions à apporter à la voirie en terme d'abaissement des trottoirs, la suppression et le remplacement de certaines bornes, le rehaussement de certains panneaux de circulation, la pose de bandes d'éveil à la vigilance, la mise à niveau de certains passages pour piétons bombés et l'adaptation des feux de signalisation pour les mal-voyants.

Les travaux de voirie : remplacement des poteaux, abaissement des trottoirs, installation de modules sonores aux carrefours...

Les bornes et poteaux doivent pouvoir être aisément détectés par les non-voyants. En dessous de 0,80m de hauteur une borne constitue un danger pour les personnes handicapées visuelles car la canne qui est censée détecter les obstacles au sol passe au dessus de l'obstacle. D'où le remplacement progressif de l'ensemble des bornes de Pierrelaye en potelets noirs avec une extrémité peinte en blanc, facilement identifiables par les mal-voyants.

De la même façon les trottoirs ont été abaissés au niveau des passages piétons (qu'ils soient avec ou sans feux) et équipés de bandes podotactiles blanches (pour un meilleur contraste sur le béton ou goudron). Les avaloirs et grilles d'évacuation de l'eau dans l'axe des traversées ont tous été remplacés afin d'éviter qu'une canne blanche puisse y tomber.

Les principaux carrefours à feux tricolores se sont vus équipés d'un module sonore dont la fonction est de transcrire vocalement la figurine piétonne.

Les escaliers de plus de 3 marches ont été signalés par :

des bandes d'éveil à la vigilance en haut de chaque volée de marches (bandes podotactiles)

une première et dernière marches contrastées (en blanc)

des bandes de contraste en nez de marches (roses)

une main courante sur plus de la longueur de l'escalier.

L'accessibilité à l'intérieur des bâtiments : ascenseurs, sanitaires...

Les bâtiments municipaux sont progressivement équipés d'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite (École Pierre Curie à l'été 2014, rénovation de l'ascenseur Bibliothèque Municipale en Octobre 2014)

Les groupes scolaires Pierre et Marie Curie connaissent des tranches successives de mise aux normes des sanitaires afin de pouvoir accueillir des enfants en situation de handicap moteur (été 2014 - mise en accessibilité des sanitaires du groupe scolaire Pierre Curie, été 2015 - mise en accessibilité des sanitaires du groupe scolaire Marie Curie).

La création de rampes d'accès et le remplacement des portes

Les aménagements de type rampe d'accès pour se rendre au sein des différents bâtiments municipaux ont été planifiés sur trois ans. Pour rendre la mairie plus accessible, la porte d'entrée en bois à été remplacée par une porte vitrée plus large, l'escalier principal a été conservé mais équipé des bandes d'éveil et de contrastes évoquées précédemment, et une large rampe d'accès faiblement inclinée a été installée pour permettre aux poussettes et fauteuils roulants de se rendre aisément en mairie.

Des travaux similaires ont été effectués pour les groupes scolaires Pierre et Marie Curie de 2013 à 2015.

